



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 6 janvier 2016

**Monsieur le Préfet des Landes
s/c de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture
24 rue Victor Hugo
40021 MONT DE MARSAN**

**OBJET : contrôle de légalité – permis de construire délivré par la commune de Mimizan
Transmission électronique**

Monsieur le Préfet,

La SEPANSO a critiqué à plusieurs reprises des décisions de la commune de Mimizan, surtout lorsque celles-ci concernaient des zones concernées par l'arrêté préfectoral n° 587 du 28 décembre 2010 prescrivant le Plan de Prévention des Risques Naturels Littoraux relatif à la commune de Mimizan.

Aujourd'hui nous revenons donc vers vous puisque nous avons constaté que le maire de Mimizan avait à nouveau délivré un permis de construire (PC 40 184 16 M0045) à la SCI Les Pins le 2 novembre 2016. Nous avons malheureusement découvert cette situation seulement lorsque le panneau de chantier a été placé sur le terrain. Le permis venant d'être affiché est donc contestable.

Nous sommes consternés car la parcelle se situe en zone rouge de votre arrêté. A toutes fins utiles nous vous communiquons la situation altimétrique de cette parcelle qui prouve bien que la construction se trouve en zone dangereuse.

J'ai donc l'honneur de vous prier une nouvelle fois de bien vouloir faire exercer le contrôle de légalité de cet acte du maire de Mimizan par vos services compétents.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53 georges.cingal@wanadoo.fr

Pièces jointes :

- Photo permis affiché : PC 40 184 16 M0045
- Altimétrie parcelle AH 59
- Vue aérienne avec localisation de la parcelle AH 59 (secteur sujet à l'érosion !)